

Conseil Communal
Aigle



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 5 OCTOBRE 2022 - AIGLE - SALLE DE L'AIGLON

Président : M. Pierre CALORE
Secrétaire : Mme Véronique DELADOEY
Scrutateurs : M. Nicolas BIFFIGER
M. Didier BADAN
Huissier : M. Laurent RISSE

Il est 20 h 00, **M. le Président Pierre CALORE** ouvre la 11ème séance de la législature 2021-2026, 6ème de l'année 2022. Il salue la présence de la Municipalité (Mme ALLORA excusée), la presse, le public et passe la parole à la secrétaire pour l'appel.

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

L'appel fait constater la présence de **57 Conseillers** (13 excusés, 1 assermentation). Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président annonce un ordre du jour modifié qui se présente comme suit :

1.1 Appel

1.2 Approbation de l'ordre du jour

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2022

1.4 Communications du Président

1.5 Communications de la Municipalité

2.1 Préavis municipal N° 2022-07 du lundi 27 juin 2022, relatif à la levée des oppositions pour le projet de réaménagement de la rue du Rhône

2.2 Préavis municipal N° 2022-08 relatif à la réponse à la motion de M. Alexandre FAVRE (PLR), déposée le 3 février 2022 et intitulée « Pour une meilleure répartition intercommunale de la facture policière »

2.3 Préavis municipal N° 2022-09 du lundi 9 août 2022 relatif à l'acquisition de la parcelle n° 61 de la Commune d'Aigle, sise Place Frédéric Rouge 1

2.4 Préavis municipal N° 2022-10 relatif à la création d'un « Pass Culture » à Aigle

3.1 Rapport de la commission de supervision EEG

4. Réponses aux interpellations, postulats, motions

5.1 Motion « Quelles mesures pour réduire les consommations d'énergie sur le territoire communal ? »

6.1 Interpellation « Nos cours d'eau face à la canicule »

6.2 Interpellation " Modification des octrois de subvention pour des vélos électriques"

6.3 Interpellation "Récupération eau de pluie et plus"

6.4 Interpellation "A quand la mise en application du programme cantonal de contrôle dentaire à l'école à Aigle"

7. Propositions individuelles

VOTE :

À main levée, l'Assemblée **accepte à une large majorité**, l'ordre du jour tel que modifié.

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2022

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** clôt la discussion et considère le procès-verbal ainsi **accepté**.

1.4 COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Bureau du Conseil

Le bureau du Conseil s'est réuni le 30 août dernier et a procédé à l'assermentation de Mme Chantal HENCHOZ (EA) en remplacement de M. Patrick GRAFF.

Séances du Conseil communal

La situation de handicap visuel de M. le Président implique quelques adaptations. Par souci de clarté et de bonne élocution de textes, les lectures de conclusions ou rapports à voter seront lues par un scrutateur. Cette façon de faire a été avalisée par Mme la Préfète et la DGAIC.

Carnet noir

L'Assemblée est priée de se lever pour observer une minute de silence à la mémoire de :

- M. Marcel BIFFIGER, papa de M. Nicolas BIFFIGER, Conseiller
- M. Erguven ERDENIZ, papa de M. Murat ERDENIZ, Conseiller
- M. Éric ETTER, concierge à la Commune d'Aigle.

Courriers

Le bureau du Conseil a reçu deux correspondances dont le Président en donne un résumé :

- Mme SANSON à propos des boîtes aux lettres destinées à la récolte des enveloppes de vote qui n'étaient pas suffisamment sécurisées. Le cas a été signalé au Greffe et de nouvelles boîtes seront posées rapidement.
- Mme CHESSEX-DORET a passablement de griefs à l'encontre des transports scolaires depuis son domicile de Vers-Pousaz jusqu'à la Planchette. Pour avoir testé, il faut 2 h 35, aller-retour, pour se rendre à l'école.

Les correspondances sont à disposition sur le bureau du Conseil pour toute personne intéressée à en prendre connaissance.

1.5 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Jean-Luc DUROUX, Municipal :

Travaux route de Lausanne : la commune d'Yverne va prochainement réaliser des travaux importants concernant la réfection du réseau des eaux claires et d'infiltration sur la partie les concernant de la route de Lausanne. Afin de ne pas retarder l'exécution des travaux, dont le tracé des canalisations passe sur une parcelle privée, la commune d'Aigle s'est engagée auprès de la commune d'Yverne, pour un montant de CHF 148'800.- afin de pouvoir se connecter à cette future réalisation commune. Ce montant figurera dans le prochain préavis municipal prévu pour la réfection de la route de Lausanne qui est planifiée dans le plan d'investissement.

Rénovation Pont des Farettes : dans le cadre de l'entretien et de la sécurité des ouvrages d'art et comme prévu, les travaux de rénovation du Pont des Farettes sont en cours. Le chantier se déroule selon la planification établie et la route des Farettes sera à nouveau ouverte à la circulation à la mi-décembre 2022.

Travaux rénovation déchetterie : les travaux d'entretien et de rénovation de la déchetterie sont en cours. Cependant, ceux-ci ont pris un retard considérable provoqué par un délai de livraison prolongé des panneaux photovoltaïques qui servent de couverture de la nouvelle toiture. De plus, lors de la livraison du solde de la commande, le matériel livré était endommagé. Pour des raisons de sécurité et de commodité, nous allons procéder à la poursuite des travaux de finition et à la remise en place des bennes récupératrices. Une couverture provisoire sera posée dans l'attente de la livraison du solde des panneaux photovoltaïques. Une fois ceux-ci livrés, ils seront installés au moyen d'une nacelle, afin de ne pas perturber l'exploitation de la déchetterie. Les coûts engendrés par cette manière de procéder seront pris en charge par l'entreprise concernée.

Action Clean-Up Day : la commune d'Aigle a organisé, en collaboration avec les écoles d'Aigle, une journée Clean-Up Day. Celle-ci s'est déroulée le vendredi 16 septembre dernier. Cette activité a permis de collecter des déchets laissés sur la voie publique par de mauvais comportements. Les participants ont également

appris à les trier et à permettre un recyclage performant. Grâce au partenariat établi avec Pro Vélo, l'association AMIS et l'Association pour la Jeunesse Aiglonne, les déchets ainsi récupérés ont été ramenés et déposés aux points de collecte et de tri. La Municipalité remercie tous les participants, la direction des écoles, les enseignants et toutes les associations qui ont œuvré à la réussite de cette journée.

Etablissements publics : la Municipalité a décidé de prolonger la possibilité d'exploiter les terrasses installées pour la saison estivale. En revanche, la gratuité est levée et les taxes seront perçues selon le règlement communal.

M. Fabrice COTTIER, Municipal :

Point de situation travaux HDV : concernant l'Hôtel de Police, les travaux avancent bien et dans les temps. De ce fait, l'EPOC devrait pouvoir déménager dans leur nouvel établissement dans la première quinzaine de décembre de cette année. Pour ce qui est de l'Hôtel de Ville et notamment les bâtiments A et B, la fin prévue des travaux en fin 2023 ne sera pas possible, dû principalement à des retards d'environ 6 mois pour la production et la livraison des aciers en lien avec la guerre en Ukraine. Toutefois, la première phase des travaux de démolition a débuté la semaine dernière et il faudra compter 7 mois pour cette phase, y compris les travaux de maçonnerie. En conclusion, l'objectif de l'ouverture du nouvel Hôtel de Ville est fixé au 3 juin 2024.

Le gymnase a ételement pris du retard et ne devrait pas ouvrir ses portes avant la rentrée scolaire 2025.

M. Stéphane MONTANGERO, Municipal :

Animations de fin d'année :

- Les samedis 26 et dimanche 27 novembre, marché de Jérusalem
- Suivra directement un marché de Noël, jusqu'au 12 décembre
- La St-Nicolas aura lieu le samedi 3 décembre
- La chantée des écoles aura lieu avec plus de 500 enfants le vendredi 16 décembre
- Et du 25 novembre au 8 janvier, la 3ème édition des crèches du Cloître

Le communiqué de presse sur les économies d'énergie indique qu'il faudra limiter le périmètre des éclairages de Noël au centre-ville piétonnier qui sont en LED.

Toutes les personnes et organisations qui permettent de mettre un peu de vie en ville pendant cette période des Fêtes de fin d'année sont vivement remerciées.

Plan énergie et climat communal : suite au vote du PECC par le Conseil communal le 17 juin, le poste de délégué au PECC a été mis au concours début juillet et le 28 août, la Municipalité a accepté l'engagement de M. Sébastien Deriaz au poste de délégué au Plan climat et énergie communal à 90 % dès le 1er octobre 2022. M. Deriaz a été choisi parmi 70 candidatures reçues, dont pas moins de 11 personnes auditionnées. Il est au bénéfice d'une formation académique : Master en Géosciences de l'environnement, certifié en projets dans le contrôle de l'environnement et cours Sanu sur les compétences développement durable. Il a surtout de solides connaissances du terrain et du fonctionnement d'une commune comme délégué au développement durable à la Commune de Bussigny.

L'arrivée de « Monsieur PECC » fait que le mandat avec M. Michaël Dupertuis s'arrêtera en fin d'année. M. le Municipal profite de cette tribune pour le remercier chaleureusement de son implication pour qu'Aigle soit plus durable.

Graffenried : deux magnifiques nouvelles expos sont à découvrir absolument dès demain soir : Louis Rivier et Tami Hopf. D'autant plus que l'Espace Graffenried est gratuit tout au long de l'année.

M. Grégory DEVAUD, Syndic :

Mesures économies d'énergie : depuis la mi-août, la Municipalité a entrepris l'opération énergie au sein de la Commune. Mais il fallait attendre les positionnements de la Confédération et du Canton qui sont arrivés il y a une dizaine de jours, pour pouvoir finaliser le plan d'action avec de nombreuses mesures d'économies d'énergie, au vu des tarifs actuellement en vigueur. Néanmoins, et en fonction des tarifs, ces économies déclenchent quelques coûts ; investir pour économiser. Pour l'instant, plusieurs frais ont été identifiés qui seront compris dans le budget. Si la situation devait évoluer plus négativement et nécessiter plus d'engagements, la Municipalité viendrait devant ce Conseil pour demander les moyens nécessaires. Des coûts et du temps, c'est le message que M. le Syndic souhaitait faire passer ce soir et être indulgent envers les collaborateurs de la commune, dont toutes ces implémentations de différents travaux leur nécessiteront beaucoup de temps pour les réaliser.

Travaux de la gare : ces travaux sont complexes et la situation est difficile puisque le flux ne s'arrête pas. Environ 12'000 personnes transitent tous les jours sur cette place. Il était nécessaire de pouvoir prendre un certain nombre de mesures dès le départ pour rassembler certains flux et donner tout de suite les futures habitudes importantes à prendre pour le trafic motorisé qui devra plutôt privilégier la dépose côté ville et la reprise des voyageurs côté plaine. Le plan de communication que le Conseil avait validé dans le cadre du préavis qui comprends la signalétique a été déployé et il faut être conscient qu'il y a des améliorations à apporter. Des contacts réguliers sont pris avec les usagers et les commerçants et il faut pouvoir passer le cap de ce chantier assez difficile en cette période. Il devrait se terminer pendant la première quinzaine de novembre.

Signatures d'actes :

- Échange par servitude de 10 places de parc situées à la rue Plantour, devant l'Armée du Salut. Elles seront désormais à usage public, limitée à 30 minutes la journée, l'objectif étant de pouvoir mettre à disposition des clients et commerces du centre-ville, des places pour le passage. Pour un temps plus long, les plus grands parkings doivent être privilégiés. Ces 10 places ont été échangées et compensées sur le parking Chevron.
- Un préavis avait été adopté pour viser une réunion de cadastration et décastration du domaine public / privé, faire un peu le « ménage » dans la rue Marjolin. Tous ces éléments-là ont été signé avec les différents propriétaires.
- Décastration qui concerne en transfert de domaine public pour l'hôtel Swiss Resort avec le Groupe Mutuel. Cette opération a été finalisée par rapport aux espaces verts qui sont devant l'hôtel et le domaine privé et d'usage public. Après vérification avec la présidence du Groupe Mutuel, cet hôtel fonctionne très bien, puisqu'ils ont, pour le premier semestre de cette année, un taux de remplissage à 77 %.
- La piste moto a été vendue à M. Berdoz, représentant de la société qui a acheté cette parcelle. Tout s'est déroulé correctement.

Boîte aux lettres : la Municipalité est consciente de la problématique. C'est une des conséquences du changement. Elle a essayé d'assurer le suivi, mais force est de constater que le dernier week-end, elle a été prise de cours par un fort taux de participation. Elle répondra à la personne qui a écrit et les mesures correctives seront apportées à ces boîtes pour garantir la sécurité du scrutin, en particulier pour le prochain scrutin fédéral et communal.

1.6 ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

M. le vice-Président Jean-François SCHNEGG, selon l'art. 9 du règlement du Conseil communal, procède à l'assermentation de M. Frédéric **ANDREY**, pour le groupe PLR, qui prête serment selon l'art. 5 du même règlement. L'Assemblée applaudit et compte, à partir de cet instant, **58 Conseillers présents**.

2. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

2.1 PRÉAVIS MUNICIPAL N°2022-07 DU 27 JUIN 2022 RELATIF À LA LEVÉE DES OPPOSITIONS POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DU RHÔNE

M. Philippe **PASCHE** (PLR) donne lecture des points importants du rapport de la commission.

La discussion est ouverte :

M. Louis **GOY** (les Verts), en tant que propriétaire d'une parcelle à la rue du Rhône, déclare se récuser lors du vote.

Mme Anne **CROSET** (EA) évoque la mobilité douce qui signifie porter autant d'attention aux piétons qu'aux cyclistes. S'adressant à M. le Syndic, elle aimerait avoir l'assurance que les piétons disposeront dorénavant de plus d'espace qu'actuellement sur la rue du Rhône et partant, d'une sécurité accrue. Elle note au passage qu'ils auront à coexister non seulement avec les voitures, ce qui est normal vu l'importance de l'axe Margencel – centre-ville, mais aussi avec des cyclistes roulant dans les deux sens et avec 14 arbres. À ce propos, elle souhaite savoir 1) quelle essence a été retenue 2) s'il est certain que le développement racinaire se fera de manière harmonieuse 3) si, à terme, les arbres ne risquent pas de représenter un quelconque danger pour les piétons et éventuellement les véhicules.

S'adressant au rapporteur qu'elle remercie pour son compte-rendu détaillé, le changement de point de vue du Voyer de l'État concernant le trafic sur la rue du Rhône, la laisse perplexe. Elle prie M. le Conseiller Ph. **PASCHE** de bien vouloir expliquer à l'Assemblée ce qui a conduit le Voyer à changer de pied. Il va sans dire qu'il se doit d'être apolitique et impartial, de se baser sur des éléments vérifiables et des critères objectifs, et non être mené par une idéologie, fût-elle verte.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, affirme que les piétons auront effectivement plus d'espace, néanmoins, ils devront partager. Il n'y a pas de priorité donnée à l'un ou l'autre des utilisateurs sur ces zones 20. Anciennement, ils auraient eu un trottoir de 1,50 m de large sur une certaine distance et aujourd'hui, ils peuvent circuler d'un côté, de l'autre de la route, se protéger derrière un arbre et surtout, ne pas avoir de différence de niveau du sol, puisque la route sera complètement plane. Le choix des essences n'a pas encore été fait, il faut attendre encore un certain nombre d'études et d'analyses, notamment en lien avec l'évolution climatique. Auparavant, il aurait misé sur une essence indigène, aujourd'hui, il faut plutôt rechercher des espèces plus durables pour les centres-villes. M. le Syndic garantit que la hauteur de la couronne sera déterminante dans le choix des arbres et des essences, puisqu'ils doivent permettre le passage des véhicules une fois qu'ils auront pris un peu d'envergure. Cela amènera une certaine sécurité, car il y aura la possibilité de passer à ras les arbres. Les protections aux sols franchissables seront disposées en dessus des racines, qui elles-mêmes seront contenues dans le sol, puisque ces arbres sont plantés en pleine terre. L'idée est plutôt d'avoir un choix d'essence avec des racines qui descendent à la verticale plutôt que des racines qui vont potentiellement relever le goudron ou les murs voisins. Le projet a changé, la commission l'a bien analysé au fil des discussions. Aujourd'hui, les choses changent vite ; si hier nous construisions une route de manière assez typique et typologique, aujourd'hui, les réfections sur les espaces publics sont très différentes, tout comme les analyses faites pour les centres-villes. Ces choix d'aménagements sont validés par les autorités supérieures.

M. Philippe **PASCHE**, pour répondre à Mme la Conseillère A. **CROSET**, ne peut pas dire qu'elle a été l'évolution du Voyer. La commission a examiné le document et avait une remarque à ce sujet dans le rapport. Dans le préavis de la DGMR du 4 septembre 2021, soit suite au dépôt du projet par la commune, il n'y a, à ce stade, aucune restriction ou remarque relative au choix même de la zone 20 ou de rencontre. Cela n'a pas été considéré, dans la première phase de l'analyse du projet qui a été soumis, comme étant une problématique. Diverses demandes de modifications sont intervenues, qui ont toutes été prises en compte, ce qui a ramené la DGMR, en date du 25 juin 2022, à rendre un préavis positif, sans restriction, sur le projet. Pour le projet tel qu'il

a été soumis aux autorités d'approbation sur la base des deux rapports dont il vient de donner connaissance, il n'y a jamais eu de problématiques propres au choix de la zone de rencontre.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR L'AMENDEMENT ET CONCLUSIONS AMENDÉES DU PREAVIS :

M. D. BADAN, au nom du Président, donne à nouveau lecture des conclusions amendées et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à main levée et à la **majorité des membres présents, (3 abstentions) le Conseil communal d'Aigle** :

- **Vu** le préavis 2022-07, relatif à la levée des oppositions pour le projet de réaménagement de la Rue du Rhône ;
- **Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'adopter le plan de réaménagement de la Rue du Rhône tel que mis à l'enquête publique ;
2. D'adopter les réponses aux oppositions ;
3. De demander à la Municipalité de transmettre le dossier à la DGMR en vue de l'approbation par le Département.

2.2 RAPPORT-PRÉAVIS MUNICIPAL N°2022-08 RELATIF À LA RÉPONSE À LA MOTION DE M. ALEXANDRE FAVRE (PLR), DÉPOSÉE LE 3 FÉVRIER 2022 ET INTITULÉE « POUR UNE MEILLEURE RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DE LA FACTURE POLICIÈRE »

M. Jean-François **SCHNEGG** (Les Verts) donne lecture du rapport de la commission.

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, elle est close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU PREAVIS :

M. D. BADAN, au nom du Président, donne à nouveau lecture des conclusions qui ne diffèrent pas de celle du préavis et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à main levée et à la **majorité des membres présents, le Conseil communal d'Aigle** :

- **Vu** le préavis 2022-08, relatif à la réponse à la motion de M. Alexandre FAVRE (PLR), déposée le 3 février 2022 et intitulée « Pour une meilleure répartition intercommunale de la facture policière » ;
- **Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. De prendre acte du rapport-préavis municipal N° 2022-08 valant réponse à la motion de M. Alexandre FAVRE (PLR), déposée le 3 février 2022 et intitulée « Pour une meilleure répartition intercommunale de la facture policière ».

2.3 RAPPORT-PRÉAVIS MUNICIPAL NO 2022-09 DU LUNDI 9 AOÛT 2022 RELATIF À L'ACQUISITION DE LA PARCELLE N°61 DE LA COMMUNE D'AIGLE, SISE PLACE FRÉDÉRIC ROUGE 1

M. Sylvain **ORIOU** (Les Verts) donne lecture du rapport de la commission.

Mme Virginie **CRAUSAZ** (PLR) donne lecture du rapport de la CoFin.

La discussion est ouverte :

M. Bernard **BOREL** (les Verts) s'est abstenu de voter les conclusions du rapport de la CoFin, car il est un partisan de la maîtrise du sol. Il est arrivé à cette commission avec l'espoir que ce projet présenté soit cohérent, intelligent, avec un Canton qui comprend aussi qu'il est peut-être plus logique qu'un bâtiment qui lui appartienne retourne à la commune à un prix qui soit acceptable. S'il ne s'est pas opposé, c'est qu'il pensait bien qu'une grande majorité allait de toute façon jeter ce projet à la poubelle pour un certain nombre de raisons. Lorsque la Municipalité arrive en disant qu'elle n'a pas de projet, que cette maison est une catastrophe absolue, qu'elle va coûter très cher, évidemment cela ne donne pas très envie de l'acheter. Il regrette néanmoins qu'il n'y ait pas un effort des pouvoirs publics en général et en l'occurrence du Canton, pour penser que la maîtrise du sol est quelque chose d'important pour avoir un droit sur une décision un tout petit peu local et cantonal de ce qui peut se faire pour le bien du public d'une commune.

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) tient à remercier la Municipalité, car le Conseil a voté une résolution, elle a déposé un préavis relativement rapidement, complet et pas très sexy. Il entend les arguments utilisés tant par la CoFin que par la Commission Immobilière et il a envie d'y répondre. Si cette résolution a débouché sur un préavis, c'est qu'il y a tout de même des questions qui se posent, qu'il y a un débat nécessaire et intéressant qui s'est fait en séance. Il ne voit pas pourquoi il faut se sentir obligé de rénover tout de suite. À partir du moment où il y a un toit en bon état, il faut se laisser le temps de lancer des rénovations. Il entend aussi qu'il y a un plafond d'endettement à respecter, mais quand il lit que la CoFin dit qu'il y a des décalages dans le temps, oui, mais cela permet peut-être de placer 1,6 million dans cette législature. Il y a peut-être pas mal de risque que tout ce qui est prévu d'être fait dans cette législature ne se fasse pas et de trouver un peu d'argent à gauche à droite pour des opportunités qui peuvent se présenter. La population augmente assez vite et les possibilités de savoir quoi y faire vont se présenter d'elles-mêmes. Quand il y aura 1'500 habitants de plus, il y aura passablement d'enfants, c'est aussi quelque chose qui est important et à laquelle il faut penser. Ce bâtiment se situe à 200 mètres à pied de la gare d'Aigle qui a un développement assez phénoménal, c'est une gare d'importance. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute qu'à un moment donné, quelqu'un d'intéressant va s'y intéresser. Si chaque fois qu'il y a une opportunité qui vient, c'est le plafond d'endettement qui l'emporte, les choses qui sortent un peu du cadre ne vont pas souvent se faire. Il y a des arguments contre et il les entend, mais il y a aussi des arguments pour. M. le Conseiller voulait, pour que le débat soit équitable, que dans la balance, il y ait aussi les arguments pour.

M. Cyril **ZOLLER** (ALT), dans l'exact suivi de ses collègues MM. BOREL et FAVRE, estime que toutes les raisons font que quand une opportunité se présente, il faut la saisir. Bien sûr, une commune n'est pas une banque, ni une société d'investissements, ce n'est pas son rôle, mais une commune doit voir exactement le développement et l'avenir. Tous les arguments expliqués par ses deux collègues sont tout à fait valables et doivent motiver justement à être toujours un peu ambitieux, à voir l'avenir. Proximité de la gare, qualité du bâtiment = opportunité à saisir. On peut parler de crèche, d'hôtel, d'auberge de jeunesse, il y a quelque chose à faire. Les Montheysans ont acheté la Maison Blanche et en gardant ce bâtiment, ils ont développé un centre économique, culturel, un poumon très intéressant pour la ville de Monthey. Soyons opportunistes, intelligents, voyons l'avenir et soyons ambitieux.

M. Michel **CLAUDEL** (PSA) croit que cette Assemblée est partie pour discuter encore longtemps. Reconstruire la moindre des villas peut coûter 1,5 million. Là, il y en a pour 1,6 million tout construit. Il faut bien sûr se poser la question. Le matin en se levant, tous se demandent ce qu'il va manger, combien cela va coûter.

Une maison c'est pareil. On sait ce qu'elle va coûter, mais il n'est pas obligé de le faire tout de suite parce que le terrain est là. On ne peut pas inviter quelqu'un à acheter en lui faisant peur. Par contre, il faudrait discuter avec le Canton et lui dire qu'il y a des problèmes, des choses à refaire et de négocier le prix. Il faut être deux pour acheter, celui qui achète et celui qui vend. Le Canton peut fournir un effort si ce bâtiment reste à la commune. Il n'est pas nécessaire d'effectuer les travaux tout de suite. Ce bâtiment s'est loué pendant plusieurs années, ils se sont toujours lavés dans des lavabos, le chauffage n'a pas été refait il y a si longtemps, les cheminées sont faites à neuf. M. le Conseiller pense que ceux qui n'en veulent point auront un pot de peinture noir. Il faut bien réfléchir et il peut garantir que ce bâtiment vaut la peine d'être acheté.

M. Philippe **KAPPELER** (EA), en tant que membre de la Commission Immobilière, a eu l'occasion d'aller visiter le bâtiment. C'est vrai qu'il n'est pas nécessaire de faire ces travaux tout de suite. Le bâtiment n'était pas en si mauvais état, même s'il y a quand même quelques travaux à faire. Une remarque a été faite par rapport au délégué municipal ; celui-ci a été très objectif dans ce qu'il a proposé, il n'a pas incité à ne pas acheter et il l'en remercie. À son avis, ce bâtiment à 1,6 million ne les vaut pas, il est trop cher. Par contre, cela vaudrait la peine d'attendre quelques années pour pouvoir l'acheter, une fois que la commune aura un peu plus d'argent, dans une nouvelle législature. Faire peu de travaux, attendre que le CAD arrive à Aigle. M. le Conseiller propose d'accepter les conclusions de la commission, de rejeter le préavis et de le garder sous le coude quelques années.

Mme Anne **CROSET** (EA) serait chagrinée que ce projet ne passe pas la rampe. Cela étant, elle salue les orthodoxies des propos contenus dans les deux rapports. Contrairement aux affirmations proclamées à cor et à cris, avec tambours et trompettes de M. le Conseiller A. FAVRE par voie de presse, elle ne considère pas que ce projet soit prioritaire. Elle se pose quelques questions quant à la manière dont la Municipalité a négocié avec le Canton et quelles sont les deux autres offres qui ont été présentées pour l'acquisition de ce bâtiment. Elle croit avoir lu dans la presse que la Municipalité avait bel et bien une affectation en tête et souhaiterait voir un peu plus clair sur ces points-là.

M. Christian **SPUEHLER** (PLR) remercie la Municipalité, car même si cela n'a pas été forcément présenté de façon très sexy, cela a été fait de façon objective. Et il faut aussi dire merci à la Municipalité d'avoir réagi positivement à une résolution votée par le Conseil communal et se souvenir qu'elle a une pression temporelle forte. Avoir déposé une offre d'un montant qui était affiché publiquement, après avoir pris le temps de chercher des projets, il se trouve qu'il n'y a pas d'autres projets sérieux. Pour lui, la Municipalité, grâce à cette résolution, aura fait cette démarche-là. C'est un faux procès de dire que la Municipalité n'a pas fait son job, c'est plutôt un « essayé, pas pu ». Lors de la visite du bâtiment, il a été extrêmement curieux. Il n'est pas allé avec un pot de peinture noire, mais dans le but de réfléchir et avec les contraintes patrimoniales, l'état du bâtiment, l'état du jardin et la localisation, il est vrai qu'il est ressorti de cette visite sans voir plus, dans la situation actuelle, pour faire un grand projet. Face à la population, il est difficile de dire que c'est un coup de cœur, acheter sans avoir de projet, surtout dans les conditions économiques actuelles. Cela paraît difficile à défendre.

M. Alexandre **FAVRE** réitère ses remerciements à la Municipalité qui a cherché. Le délai était court, il est difficile de trouver en trois mois, quelqu'un qui s'y intéresse, il faut un peu plus de patience. La solution donnée par M. le Conseiller Ph. KAPPELER pourquoi pas, mais s'il y a une offre qui a été faite à 1,5 million et que le Canton se décide à vendre, il n'est pas certain que ce soit envisageable. Oui, c'est un peu un coup de cœur, mais pas seulement, c'est un pari sur l'avenir. Pour en revenir à l'article de presse, ce n'est pas prioritaire le fait de faire quelque chose dans ce bâtiment, c'est prioritaire si on le fait à présent. Refuser maintenant, il sera trop tard après. C'est dans cet aspect-là du mot « prioritaire » qu'il a essayé d'exprimer.

M. Sylvain **ORIOLE** souligne que dans la commission, il y a aussi un refus. Cela restera un bâtiment historique dans lequel on ne pourra pas faire n'importe quoi. Rien que l'aménagement extérieur restera très compliqué. Et vu la situation actuelle, personne ne sait ce qui va arriver dans les prochains mois. La conjoncture va certainement s'intensifier et ces 1,6 million pourront certainement être dédiés à autre chose de plus prioritaire que ce bâtiment.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, répond que contrairement à ce que M. le Conseiller M. CLAUDEL a mentionné, le chauffage est une priorité, car il ne correspond plus aux normes actuelles. En cas d'acquisition du bâtiment, le nouveau propriétaire aura l'obligation de trouver une solution pour remplacer le chauffage à

mazout existant.

Lors de l'élaboration du préavis, la Municipalité avait des contacts avec une fondation en cours de création qui souhaite protéger et valoriser les œuvres d'un artiste régional. Les discussions n'ont malheureusement pas abouti, car cet artiste a été très prolifique tout au long de sa carrière et il n'y avait pas suffisamment de place prévue dans le bâtiment pour stocker ses œuvres. Et cette fondation n'a pas de capacité financière pour prévoir un loyer.

Pour répondre à la question de Mme la Conseillère A. CROSET, il y a eu effectivement plusieurs offres. M. le Municipal rappelle que le projet initial était d'installer une crèche. Celle-ci a été construite à Ollon, mais à l'époque, la Municipalité a fait une première offre de 1 million au Canton qui l'a refusée. Une deuxième offre à 1,350 million a été faite en 2018, toujours pour une crèche, cette offre a, elle aussi, été refusée par le Canton. Ce qui fait qu'il va continuer à laisser ce bâtiment en vente. Il s'est fixé un délai pour vendre cette propriété, raison pour laquelle la Municipalité a proposé 1,6 million pour acquérir ce bâtiment, suite à la résolution déposée par M. le Conseiller communal A. FAVRE. Donc la Municipalité a essayé par le passé d'acquérir cette propriété à un prix moins élevé.

Acquérir une propriété, c'est bien, mais c'est presque une obligation de la remettre à niveau et il faut aussi savoir quoi en faire. Comme expliqué aux différentes commissions, la Municipalité a planché sur plusieurs pistes, comme un lieu culturel, des locaux sociaux, une UAPE, des services de l'État, l'administration communale. Ou envisager de mettre à disposition ces surfaces pour des professions libérales, un bureau d'ingénieur ou d'avocat, ou en faire également un lieu d'habitation. Toutes les pistes ont été évoquées, des analyses ont été faites pour savoir si c'était envisageable et il faut bien se rendre à l'évidence, ceux qui ont visité le bâtiment ne le démentiront pas, il est très difficile d'optimiser les surfaces qui sont à disposition dans ce bâtiment. La Municipalité a tout de même un souci d'acquisition de biens et ne va pas acquérir un bâtiment de 1,6 million sans savoir ce qu'elle va en faire.

Pour toutes ces raisons, il faut malheureusement se rendre à l'évidence qu'il n'est pas raisonnable d'acquérir ce bâtiment, surtout qu'il n'est pas prévu dans le plan d'investissement et que cela nécessiterait des travaux de transformation et de remise à jour importants, sans connaître les revenus que l'on pourrait retirer d'un tel bâtiment. C'est l'état actuel des réflexions qui amène la prudence. La Municipalité reste attentive, en cas de non-acceptation du préavis municipal, d'observer ce que va faire l'État, mais cela fait plusieurs années qu'il est sur le marché.

M. Michel **CLAUDEL** pense qu'il faut arrêter de discuter et prendre le règlement communal afin de finir de se bagarrer. L'art. 75 dit : « *si la Municipalité ou la majorité des membres présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit* ». Il faut appliquer le règlement et prendre cette décision.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, est surpris de cette demande. L'article mentionné par M. le Conseiller M. **CLAUDEL** concerne le renvoi de la décision à la séance suivante, il a pourtant l'impression que tout est entre les mains du Conseil pour prendre cette décision. La discussion a eu lieu, la Municipalité en prend acte, elle a fait son travail et la décision appartient au Conseil.

Pour M. Michel **CLAUDEL**, il est évident de maintenir le vote, mais si le Conseil ne le veut pas, au moins c'est fait et il faudra en rester là. Il rappelle que quand les Conseillers ont émis le vœu d'acheter cette propriété, la Municipalité n'était pas pour. Discuter le prix alors que la Municipalité ne veut pas négocier, le Conseil n'aura aucun soutien. Maintenant, c'est aux Conseillers de décider si c'est oui ou si c'est non.

M. le Président indique que le préavis sera soumis au vote dès que la discussion sera terminée.

M. Grégory **DEVAUD** souhaite corriger une affirmation faite à l'instant par M. le Conseiller M. **CLAUDEL** qui indiquait que la Municipalité est contre cet achat. C'est faux, elle a eu en 2017, une première discussion, lorsque le bâtiment n'était pas à la vente publique et qu'il y avait une forme de priorité à la commune. Elle a fait une première offre à 1 million qui a été refusée. Elle en a rediscuté juste avant qu'elle ne soit mise à la vente publique, sous conditions, elle a pesé le pour et le contre, fait une analyse précise des besoins par rapport aux

places de crèches, des investissements nécessaires pour cette crèche et a proposé 1,350 million. Offre qui a de nouveau été refusée.

Le Conseil a demandé de faire une proposition, ce que la Municipalité a fait, à un prix donné. Il n'y a pas eu de négociation possible, c'est sous pli, recommandé, fermé. Il aurait été délicat de faire une offre inférieure au montant que le Conseil a indiqué comme étant une offre, d'avoir un concurrent qui la rachète plus chère, alors que le Conseil avait donné jusqu'à 1,6 million. La Municipalité a fait le job, a vraiment déposé une offre. Si demain, la décision est négative, la discussion se poursuivra avec le Canton. Puis surtout, elle a fait le travail de chercher des affectations possibles. À titre personnel, M. DEVAUD était plutôt pour. Cela paraissait intéressant et l'exemple a été donné par M. ZOLLER sur la Maison Blanche. Pour avoir fait des séances dans cette maison, le cadre est un peu différent et pourtant, la commune de Monthey ne savait pas quoi y faire. Les conditions étaient très différentes, il y a un parc beaucoup plus grand, il y avait moins d'investissements à prévoir et surtout, il y a une culture des espaces de coworking qui s'est développée. Aujourd'hui, cette thématique-là ne prend pas beaucoup. Il en est surpris, car effectivement, à 200 mètres de la gare, les espaces de coworking devraient pouvoir se développer. Mais le Covid étant passé par là, il a été un peu mis à mal par le télétravail. La situation est très différente, ce bien est magnifique, remarquable et il le restera. Les contraintes sont ce qu'elles sont et la Municipalité les estime comme étant difficilement surmontables en termes d'entretien, de rénovation et d'affectation. Mais ces contraintes-là sont aussi une chance en termes de préservation, puisque ce bâtiment ne sera pas démolé et sera conservé. Peut-être que demain, il partira au marché public, peut-être qu'il trouvera un propriétaire qui l'acquerra et qui à coup sûr, le mettra en valeur de manière correcte. M. le Syndic voulait vraiment s'inscrire dans le fond contre la déclaration de dire que la Municipalité n'en veut pas. Elle a fait ce travail-là, elle a proposé un préavis. M. le Municipal J.-L. DUROUX a été extrêmement objectif dans le cadre de la commission et aujourd'hui, la décision appartient au Conseil.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU PREAVIS :

M. D. BADAN, au nom du Président, donne à nouveau lecture des conclusions du préavis et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à main levée et à la **majorité des membres présents, (NON : 42 // OUI : 2, abstentions : 14) le Conseil communal d'Aigle :**

- Vu le préavis 2022-09, relatif à l'acquisition de la parcelle N° 61 de la Commune d'Aigle, sise Place Frédéric Rouge 1 ;
- Ouï les rapports des Commissions chargées de l'étude de cet objet ;
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. De ne pas autoriser la Municipalité à acquérir la parcelle N° 61 de la Commune d'Aigle, sise Place Frédéric Rouge.

2.4 PRÉAVIS MUNICIPAL N°2022-10 DU 22 AOÛT 2022 RELATIF À LA CRÉATION D'UN "PASS CULTURE" À AIGLE

Mme Chantal **HENCHOZ** (EA) donne lecture du rapport de la commission.

La discussion est ouverte :

M. Marc **TAVERNEY** (PLR) relève que ce préavis a engendré pas mal d'échanges au sein de son groupe qui

en a discuté largement. Effectivement, un soutien à la culture aiglonne est nécessaire et indispensable et il salue la Municipalité qui prend ce dossier en main. Comme mentionné dans le préavis, il y a un certain retard en termes d'offres culturelles à Aigle, par rapport aux communes environnantes. Un montant de CHF 102'000.- est proposé, une manne substantielle qui va donner un bon coup de pouce à l'offre culturelle de la ville. Actuellement, la culture aiglonne est soutenue par la commission culturelle avec un budget annuel de CHF 50'000.-, ainsi que par diverses actions municipales directes pour soutenir les manifestations qui sont organisées sur la commune. Le groupe PLR s'est posé la question de savoir si la culture aiglonne a besoin d'un pass culturel maintenant. Son objectif est d'offrir aux citoyens l'accès gratuit à la culture aiglonne, sur le principe des "premiers arrivés, premiers servis". Mais qui sont les premiers arrivés ? Il est facilement imaginable que ceux qui consomment déjà ces offres, qui suivent la culture et qui en sont informés, profiteront de cette opportunité, parce qu'ils sont en lien direct avec ceux qui en proposent. Ce qui reviendrait alors à « offrir un cadeau » aux personnes qui consomment déjà de la culture aiglonne et non à doper la participation. Avec le pass, la cible pourrait être manquée. Pour rappel, le pass a pour objectif d'encourager les Aiglons-es à consommer local, ce que tous les acteurs de la culture aiglonne saluent. Il faut relever que les statistiques vaudoises montrent que 80% de la population consomme de la culture deux à trois fois par année. Avec 300 pass pour 1'000 habitants, ce taux est loin d'être couvert. Même en remettant ce taux en discussion, il y a encore un bien grand public à attirer dans les manifestations proposées.

La deuxième question que s'est posée le groupe PLR est de savoir si la culture aiglonne est aussi pauvre que cela. Il y aurait peut-être d'autres activités culturelles à proposer et à soutenir.

Parmi les 5 offres proposées dans le pass, il y a le Cinéma Cosmopolis. Certains ont déjà dû se dire, en lisant le préavis, prendre le pass et aller au cinéma. Le cinéma est une entreprise privée, qui propose de la culture, mais est-ce à la commune de soutenir une entreprise privée de cette manière, alors que les autres offres proviennent d'associations ?

La culture aiglonne a besoin du soutien communal, un soutien direct plus important, afin d'augmenter l'offre et la diversité, de soutenir les organisateurs et les associations. D'autres acteurs que ceux proposés dans le préavis ont probablement besoin d'être mieux soutenus, mis en contact dans une structure coordonnée, fédérée autour de la culture aiglonne (KFM, La Dram, La Revue d'Aigle s'Éclate, Drôle de Balade, la Fête des couleurs, Aigl'In Music, etc.). Un réel dynamisme autour de la culture doit être créé à Aigle, une saison culturelle proposée, mise en avant, communiquée et soutenue.

Un aspect plus technique comme le principe de subsidiarité a été relevé. Le principe en Suisse veut que pour bénéficier du soutien cantonal ou d'autres entités, le montant du soutien communal soit généralement pris comme référence. L'argent investi au travers du pass communal (CHF 102'000.-) n'étant pas du soutien direct au monde culturel, il ne pourra être pris en compte pour obtenir un soutien supérieur auprès d'autres instances. En investissant ce montant directement dans la culture aiglonne, le bras de levier sur d'éventuelles subventions à obtenir par les associations culturelles pourrait être plus important.

Ensuite, ce qui est gratuit peut être considéré, par certains, comme n'ayant pas, peu ou moins de valeur. Attribuer une certaine valeur à un pass culture aurait comme avantage, en plus de la rentrée d'argent à réinjecter dans la culture aiglonne, de lui donner une valeur auprès de son utilisateur, une motivation à l'utiliser, fruit de sa réflexion d'achat. Le but de la gratuité est d'amener un nouveau spectateur, mais est-ce une personne gagnée pour la culture aiglonne ? Est-ce que cette même personne serait prête à payer un billet pour un deuxième spectacle durant l'année, alors qu'elle ne le faisait pas avant ? En aura-t-elle les moyens financiers ? L'envie ? On peut en douter. La gratuité à long terme, est-elle la solution ? En termes de marketing, il est essentiel d'avoir une vision sur plusieurs années. Si le pass est gratuit lors de son lancement, il doit le rester sur une durée permettant d'en évaluer l'impact.

La commission mentionne l'idée d'un "pass bienvenue" pour les nouveaux habitants. Il s'agit probablement d'une excellente idée, qui peut aussi être réalisée en offrant simplement un billet à faire valoir auprès des acteurs de la culture de la ville. Une idée à étudier.

Le pass semble, à ce stade, trop cher pour soutenir l'offre culturelle aiglonne. Engager CHF 36'000.- sur les CH 102'000.- du préavis pour sa mise en place et sa promotion (un peu plus du tiers) est autant d'argent qui ne va pas directement à la culture aiglonne. Il semblerait opportun de doper l'offre culturelle, puis, une fois établie,

d'étudier la mise en place d'un pass culture.

Pour conclure, le groupe PLR invite le Conseil communal à refuser ce préavis en donnant le message à la Municipalité que la culture aiglonne a besoin de son soutien. Qu'elle revienne avec un projet de soutien direct, afin de développer l'offre culturelle aiglonne.

M. Francis **GERMANIER** (UDC) partage volontiers l'idée d'un pass culturel, mais pour seulement cinq événements locaux, il partagerait peut-être l'idée avec Agglo Chablais. Pour revenir sur le début du préavis, la Municipalité souhaite encourager et démocratiser la participation de la population d'Aigle avec cinq événements culturels locaux. Elle souligne qu'il n'existe aucune incitation en ce qui concerne le public aiglon. Elle veut ensuite créer un pass culturel qui s'adresserait directement et individuellement aux habitants-es d'Aigle (env. 10'000) en offrant un accès gratuit sous la forme d'un pass culturel annuel gratuit à commander. Elle indique que, grâce à un système numérique, elle rembourserait chez qui le pass est présenté et utilisé et que la Commune dispose d'un système d'automatisation et de gestion numérique.

Il pourrait être imaginé alors avoir un système qui a été utilisé lors de la crise Covid en faveur des commerçants locaux et adapter la carte existante pour toutes les familles d'Aigle : la carte déchetterie qui pourrait être nommée différemment et plus sympathiquement à cette occasion. Et pouvoir utiliser la même somme employée pour une remise indigène, par exemple de 20% sur le prix des entrées au cinéma, musée, etc...

Pour terminer, M. le Conseiller F. GERMANIER n'intervient pas sur le fait de limiter aux 300 premiers demandeurs (sur 10'000), trouvant cette offre minime, voire discriminatoire. Il est d'avis de revoir ou de refuser ce préavis et de demander à la Municipalité de revenir avec une offre qui s'adresse à tous les citoyens.

Mme Anne **CROSET** (EA) va dans le même sens que ses deux préopinants. Le préavis est certes sympathique, mais en l'absence d'une étude préalable portant sur les raisons du relatif désintérêt d'une bonne partie de la population aiglonne à l'égard des offres culturelles présentées, elle pense que cette idée de pass culturel est prématurée. Ce qui la gêne aussi, c'est que les institutions culturelles à Aigle sont déjà subventionnées. Il serait intéressant de connaître l'ensemble des aides directes et indirectes, dont bénéficie le cinéma ou le château. C'est un travail que la CoGest ou la CoFin pourraient faire pour y voir plus clair. Selon elle, cette offre n'est pas mobilisatrice et ne répond pas à un véritable besoin. Il faut être constructif et elle donne des pistes d'amélioration s'agissant de la politique culturelle : une meilleure coordination des événements culturels. Elle a été suffoquée le 25 septembre dernier, de constater, en matière de musique classique, que deux concerts avaient lieu le même jour, à la même heure, dans deux églises aiglannes. Cela manque de coordination. Un deuxième point pourrait être amélioré, c'est la précision insuffisante des dates, des heures et des lieux de manifestations trouvées dans *AigleInfo*, vecteur de communications qu'elle apprécie beaucoup, mais qui est truffé d'inexactitudes. Elle ne pense pas, avec ce genre d'erreur, que c'est encourager les gens à participer à des activités culturelles. Elle serait aussi partisane de refuser ce préavis, tout sympathique qu'il puisse paraître.

M. Marco **ALLENBACH** (PSA) estime qu'il y a un certain retard dans l'offre et la vie culturelle qui existe à Aigle. Et à la fois, il y a des choses qui existent, mais grâce à de très gros engagements. Le cinéma n'est sûrement pas quelque chose de super rentable et sans soutien des politiques, les gens regardent la télé chez eux. À ce moment-là, il n'y a plus de communauté, plus de vie. La culture n'est jamais rentable financièrement, arrive alors ce qui se passe dans certaines villes américaines : les seuls lieux où les gens se rencontrent sont les grands magasins. Le fait qu'Aigle soit en expansion, ce sont des questions qui se posent plus maintenant et cela demande de toute façon à être subventionné de la part des pouvoirs publics. Ensuite, il peut y avoir toutes sortes de critiques, mais ce n'est pas une idée qui est sortie d'un chapeau, elle a été expérimentée dans d'autres communes. Il aimerait, à ce sujet, entendre la Municipalité sur les constats et la raison de ce prix. Les avis qui ont été exprimés sont intéressants, et pourquoi pas plutôt une réduction pour tous les riverains ? C'est une idée qui n'a pas été choisie pour rien. Il la voit plutôt comme associée à un effort de communication, comme déjà dit par plusieurs Conseillers. C'est aussi un essai, une possibilité de communiquer sur l'offre. La critique a été faite par rapport à ce qu'Aigle In Music, ou la Fête des couleurs ne soient pas comprises dans l'offre. Mais ces manifestations sont gratuites, il n'y a pas de billet d'entrée à payer. Ont-elles moins de valeur parce qu'elles sont gratuites ? La gratuité, c'est aussi quelque chose qui peut avoir beaucoup de valeurs par rapport à une équipe qui en vit.

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) n'est pas d'accord avec les personnes qui disent que l'offre culturelle à Aigle est pauvre. Combien de ville ont trois festivals de musique gratuits comme la Fête des couleurs, la Braderie, Aigle in Music ? Il est clair qu'il n'y a pas un écrin comme le Crochetan, mais l'offre culturelle est riche. Ces CHF 100'000.- doivent vraiment aller aux acteurs culturels qui ont besoin d'avoir plus de soutien, parce que faire de la publicité pour un spectacle qui va attirer que 300 personnes coûtent cher. Ce sont des gros frais de pub. Faut-il faire comme avec le sport, avoir un coordinateur culturel qui fédère tout ça ? Faudrait-il donner CHF 100'000.- de plus à la commission culturelle, qui, avec les moyens qu'elle a, a des fois tendance à être en déficit car les budgets sont à bout ? Il est peut-être plus intéressant de donner de l'argent quand il y a quelque chose à faire, ou pour des événements qui n'ont pas trop de public, donner pour compenser. Ce que M. le Conseiller a pu ressentir parmi les personnes qui se sont exprimées avant lui, c'est un « oui », mais pas de cette manière. Il a l'impression que cet argent n'est pas investi à bon escient. Il faut qu'il aille à ceux qui en ont vraiment besoin.

M. Roberto **FUCILE** (ALT) a entendu de très belles choses ce soir. Le Conseil communal, dans sa généralité, est prêt à soutenir la culture et pourra bientôt le montrer lors du prochain budget. Il a bien entendu aussi la création d'un éventuel poste de coordinateur culturel, il espère pouvoir travailler dans ce sens-là. En revanche, il ne comprend pas pourquoi le soutien s'oppose, que ce soit financier à la culture ou logistique, à la commission du pass culturel. Évidemment, le principe du « premier arrivé, premier servi » n'est pas très convaincant, mais il faut rappeler que c'est un projet pilote. L'idée est de tester un concept, un mécanisme, un logiciel, pour pouvoir ensuite peut-être en modifier le principe, transformer ce pass en carte permettant de donner un rabais, essayer de suivre un projet pilote qui va permettre de suivre aussi la consommation culturelle, de fournir des données pour permettre d'aller un peu plus loin.

Ensuite, étant plutôt consommateur de cinéma, le fait de prendre le Pass culturel est bien, car il permettrait de profiter d'aller voir un autre spectacle, une pièce de théâtre, ou mettre les pieds à l'Espace Graffenried. L'idée, c'est aussi de promouvoir d'autres événements culturels que les gens n'ont pas forcément l'habitude d'aller voir, mais qu'avoir ce pass en main leur permettrait de le faire. Il faut une politique culturelle beaucoup plus ambitieuse, ce pass permet déjà une première étape dans un chantier qui attend la commune. Il soutient ce préavis et invite ses collègues à en faire autant, car le soutenir ne veut pas dire s'opposer aux autres propositions qui ont été faites dans cet hémicycle.

M. Yohann **BELLWALD** (les Verts) est heureux de voir l'effort qui est fait pour la culture d'Aigle, mais il a un problème avec la distribution de ces cartes. Premièrement, le principe du « premier venu, premier servi » est, à son sens, très inégalitaire. Il peut encourager ceux qui connaissent ces pass à en prendre le plus possible pour leur famille ou amis. On peut imaginer que beaucoup d'entre elles seront pris par ces Conseillers communaux, par leur famille, leurs amis proches. Ceci n'est pas le but d'un test. Le but d'un test est de prendre la population en général. Il trouverait personnellement plus logique de le donner de manière aléatoire, par courrier par exemple, à des personnes choisies de toute la population d'Aigle, ce qui permettrait de redistribuer ces cartes en cas de désintérêt, à d'autres personnes et d'avoir une idée plus claire sur ce que veulent les Aiglons.

M. Marco **ALLENBACH** constate que la commission a accepté cette proposition à l'unanimité. Des personnes de tous les partis faisaient partie de cette commission, elles ont eu le temps de se pencher sur ce préavis de manière approfondie, le voit un peu moins de l'extérieur et comprennent le sens de ce projet. Il serait intéressant d'avoir leurs arguments. Il trouve aussi un peu difficile d'entendre les personnes dire à répétition qu'elles sont pour le soutien à la culture, mais pas de cette façon-là. Car tout soutien à la culture va représenter un coût, et chaque façon de faire pourrait l'améliorer. M. le Conseiller aurait également voulu entendre les échos de la Municipalité par rapport aux questions que le Conseil soulève ici.

M. Sylvain **ORIOLE** (les Verts) informe que toutes ces questions (gratuité, soutien à la culture, etc...) ont été soulevées en commission qui a conclu qu'il s'agissait d'une phase-test. Si tous les pass sont utilisés, le montant final s'élève à CHF 100'000.-. Elle a fait le décompte en se basant sur un peu plus d'une moitié des pass utilisés (comme par ex. à Monthey) et hormis le budget d'investissement de la société Valezy, le marketing et le sponsoring, il y a un montant de CHF 66'000.- en fonction de son utilisation, en suspens par rapport au budget. La commission s'est dit, par rapport à l'engagement financier de cet aspect et sur deux

ans, que cet effort-là valait la peine, sachant que les cartes sont très évolutives. C'est ensuite à la Municipalité de faire en sorte de voir si cela fonctionne ou pas et d'agir avec tous ceux qui font la culture à Aigle, que ce soit les cinq prestations actuelles, ou d'en approcher d'autres. M. le Conseiller insiste sur cet aspect de phase-test, de se laisser aller, de valider ce préavis et de voir comment on peut le faire évoluer.

M. Alexandre **FAVRE** ne veut pas faire l'avocat du diable. « Aigle s'éclate » a été cité dans les discussions et il est assez bien placé pour en causer. Il suffit, pour cette société, de faire passer un message général et les 300 pass seront pris en l'espace d'une demi-heure. Ce sont les failles du système. Quant à la « Fête des Couleurs », ils pourraient, avec CHF 10'000.- de plus, trouver un meilleur artiste, tout comme « Aigle In Music ». Ce qui est gratuit n'est pas inclus, des acteurs culturels sont exclus automatiquement. Il n'est pas très optimiste de prendre l'exemple de la commune de Monthey. Cela revient à dire qu'à Aigle, seuls 150 pass seraient pris entre le théâtre, le cinéma, le château, ou une réduction sur un brunch. Six ou sept personnes de plus, de temps en temps à un ou deux spectacles, c'est déjà bien, mais il faut miser plus. Il faut que ces sociétés aient plus d'argent à disposition pour attirer plus de monde, avoir plus de facilité et pouvoir vivre à la fin du mois. Ce sont elles qui doivent avoir plus d'argent. Il ne croit pas que le problème soit une question de prix d'entrée. Les prix sont corrects, mais il faut qu'il y ait des offres plus intéressantes et faire plus de publicité. Un pass pourquoi pas, mais plus tard, lorsqu'il y aura plus de candidats. L'argent ne va pas aux bons endroits.

M. Cyril **ZOLLER** (ALT) constate que tout le monde est d'accord pour la culture. Ensuite, le Conseil débat sur le fait qu'il veut soutenir la culture de plus en plus. Que des bonnes nouvelles ! Il doit continuer, ce projet est beau, très intéressant, il fait preuve d'un réel dynamisme et montre une vraie attache à la culture de la commune d'Aigle. Il faut donc aller dans ce sens-là. Il doit remercier la Municipalité pour le travail qui a été fait et soulever le côté technologie, moderne, fédérateur. Maintenant, tout le monde a des avis différents sur la vision de la culture, mais l'essentiel est de se souvenir qu'il faut la soutenir. Il faut trouver une solution, peut-être aussi proposer et inviter la Municipalité à réfléchir à sa commission culturelle, parce que c'est quelque chose dont on parle un peu moins. Peut-être donner une mission. Il faut maintenant inviter la Municipalité à revoir sa copie et éventuellement ce soir, retirer ce préavis pour revenir avec de nouvelles très bonnes idées, car c'est cela que le Conseil souhaite. Il faut renvoyer ce dossier à la Municipalité, avec un signal positif, un « OUI » à la culture, « OUI » à un montant, à la technologie, à la redynamisation de la commission culturelle et M. le Conseiller se réjouit de voir l'arrivée de ce projet.

M. Serge **AEGERTER** (PLR) s'indigne sur ces vingt dernières minutes de débats, où il est assis et qu'il perd du temps. Un rapport a été fait, le but est de décider s'il faut le valider ou pas. Mais pour savoir si « Aigle s'éclate » fait plus ou moins de billets, ce n'est pas ce soir qu'il faut en discuter. Il serait temps de resserrer les débats dans ce Conseil communal, de faire des choses qui soient utiles et pouvoir finir une fois à 23h et pas à minuit comme à chaque séance. Cela devient long et ennuyeux alors qu'il s'agit seulement d'accepter ou de refuser. Les discussions de ce soir sont inutiles, cela dit, M. le Conseiller C. ZOLLER a pris la parole pour dire quelque chose de très juste et il le soutient.

M. Louis **GOY** (les Verts) souhaite entendre la Municipalité sur ce sujet.

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, se réjouit d'avoir un soutien unanime à la culture, que ce soit avec les postes de travail ou avec des moyens financiers supplémentaires. Il revient sur quelques points qui lui paraissent essentiels. Tout d'abord, la Municipalité travaille actuellement sur le rôle de la commission culturelle et d'ici à la fin de l'année, le Conseil aura droit à une nouvelle mouture de ce qu'elle deviendra.

Sur le préavis, il y avait trois buts principaux :

- 1) le soutien : la culture a souffert suite à la crise Covid. Dans ce soutien-là, il faut constater que les gens n'ont pas retrouvé le chemin des salles de cinéma par exemple et il s'agit d'un soutien très important.
- 2) la découverte : saisir l'occasion d'avoir d'autres offres et profiter d'aller tester d'autres choses.
- 3) innovation : c'est un outil qui est moderne, qui peut aller vers d'autres horizons. Et c'est parce qu'on a envie de tester cet outil, utiliser l'opportunité du soutien à la culture avec cette ère postcovid, que la commune a envie

de faire ces essais avec quelques coûts, mais ce n'est pas le côté majoritaire du préavis qui est sur 2 ans qui parle d'un montant de CHF 100'000.- qui représente CHF 50'000.- par année, il faut peut-être les relativiser.

Pour répondre à M. le Conseiller M. TAVERNEY et savoir si la culture a vraiment besoin de cela, M. le Municipal répond que oui, elle en a bien besoin et maintenant. Tout le monde a une vision différente de la culture, elle est multicolore, multiforme, elle est consommée d'une manière ou d'une autre. Elle permet le lien, elle permet de vivre ensemble, elle permet les découvertes. Par rapport à la gratuité, il n'y a jamais rien de gratuit, car il y a toujours quelqu'un qui paie. Mais pour l'utilisateur, le bénéficiaire, pour la personne, il y a un certain nombre de choses, un certain nombre de manifestations comme la « Fête des couleurs », le musée Graffenried où toutes les expos sont gratuites. C'est une possibilité qui est offerte de pouvoir découvrir la culture et un certain nombre de choses qui font la communauté. Il y a aussi Aylios qui, depuis quelques années, enchante, permet aussi de prendre un peu l'air, de marcher. Sur les vœux, la Municipalité les accepte et pour parler de projet pilote, l'évaluation va être faite en permanence. Les débats de ce soir sont déjà le début de l'évaluation permanente et ce qu'il peut dire, c'est que par rapport à l'attribution, il y a effectivement un point noir. Un modèle assez simple est d'ouvrir les inscriptions de la date A à B, avoir 600 personnes d'inscrites et à ce moment, pouvoir tirer au sort. Mais il faut aussi que cette démarche soit faite par les citoyens pour pouvoir bénéficier du pass. C'est un exemple, quelque chose qui va pouvoir être évalué, si le Conseil soutient ce préavis. M. MONTANGERO croit surtout que c'est une opportunité, un projet pilote, un essai qui n'est pas si cher que cela et qui aide les milieux culturels qui en ont bien besoin après la crise du Covid.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU PREAVIS :

M. le Président donne à nouveau lecture des conclusions qui ne diffèrent pas de celle du préavis et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à main levée et à la **majorité des membres présents, (31 non, 21 oui, 6 absentions)** le Conseil communal d'Aigle :

- Vu le préavis 2022-10 du 22 août 2022, relatif à la création d'un « Pass Culture » à Aigle ;
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. De ne pas autoriser la Municipalité à lancer un pass culture en 2023 et 2024 pour encourager la démocratisation de l'accès à la culture.

3. RAPPORTS DE COMMISSIONS

3.1 RAPPORT DE LA COMMISSION DE SUPERVISION EEG

M. Philippe **PASCHE** (PLR) donne lecture du rapport de la commission.

4. RÉPONSES AUX INTERPELLATIONS, MOTIONS, POSTULATS, QUESTIONS

4.1 RÉPONSES AUX QUESTIONS

En réponse à la question de Mme la Conseillère A. CROSET (EA) sur le montant des amendes émises sur le territoire aiglon pour une année, M. le Municipal J.-L. **DUROUX** y répond de la manière suivante :

« Bien que cela soit du ressort du Conseil Intercommunal, ces informations sont transmises au Conseil communal aiglon pour l'année 2021. Le total des amendes émises sur la commune d'Aigle se montant à CHF 670'040.-, ce qui représente le 37% du total des amendes émises sur le territoire de l'EPOC qui s'élève à CHF 1'802'630.- ».

En réponse à la question de M. le Conseiller A. FAVRE (PLR) sur le prix des terrains en zone industrielle d'Aigle, M. le Syndic G. **DEVAUD** y répond de la manière suivante :

« La teneur de sa question était : « Lors de la séance du 9 décembre 2021, le Conseil communal a adopté le préavis 2021-28 qui concernait la vente d'une fraction de terrain ex BCV's. Il a également voté un amendement pour un prix de CHF 180.-/m² qui concerne, selon le libellé du préavis, uniquement une fraction de la parcelle n° 2839. Bien que ce soit une bonne part de la parcelle ex BCV's, il semble, notamment à la lecture du rapport de la CoGest, que petit à petit soit pris pour acquis, toute la parcelle ex BCV's. Il demande au bureau du Conseil et à la Municipalité de clarifier cette situation une bonne fois pour toute en prenant lecture des documents ».

La Municipalité répond de la manière suivante à cette question :

Ø *Il est exact que, dans le cadre du vote du préavis n°2021-28 relative à la vente d'une fraction de la parcelle n°2839, le Conseil communal a adopté un amendement modifiant le prix de vente qui avait été discuté avec l'acheteur, portant celui-ci de CHF 150.-/m² à CHF 180.-/m².*

La politique foncière pratiquée par la Municipalité a toujours été d'être proche des prix du marché, voire légèrement en-dessous lorsqu'il s'agit d'opérations de promotions économiques, puisque l'objectif final n'est pas de réaliser une plus-value foncière, mais de créer des emplois et générer des recettes fiscales sur le territoire communal. La Municipalité exerce une veille régulière sur l'évolution des valeurs foncières en zones industrielles de part et d'autre du Rhône.

Concernant le prix discuté, il s'agissait du prix proposé par la Municipalité pour ses parcelles industrielles « des Iles » depuis 2017. En 2021, la Municipalité a commandé une estimation indépendante des valeurs foncières de ses parcelles industrielles qui a conclu que le prix avait évolué pour se situer entre CHF 180.-/m² et CHF 220.-/m², selon l'emplacement. À la suite de cette évaluation les prix ont donc été adaptés à la hausse ».

5. MOTIONS DÉPOSÉES

5.1 MOTION "QUELLES MESURES POUR RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL ?"

Au vu des informations transmises par la Municipalité dans son communiqué de presse, **M. le Président** demande au motionnaire s'il désire maintenir sa motion, à laquelle il répond par l'affirmative.

Après renseignements pris auprès de la DGAIC, cette motion n'est pas recevable dans son fond et sa forme, comme expliqué à M. le Conseiller Ph. BELLWALD, à réception de sa motion. Celui-ci n'ayant pas souhaité modifier son document, le Conseil communal doit se déterminer sur sa prise de position.

M. Ph. **BELLWALD** (EA) souhaite savoir pourquoi sa motion n'est pas recevable.

M. le Président précise que le Conseil communal n'a pas la compétence de gérer l'agenda de la Municipalité. Sa motion demandant une réponse dans les plus brefs délais, mais avant le 17 novembre, elle n'est pas jugée recevable.

M. Philippe **BELLWALD**, avant que l'Assemblée ne prenne une décision, explique que cette motion a été soumise au Conseil communal avant que la Municipalité émette son communiqué de presse. Vu l'état d'urgence devant laquelle on se trouve en ce début d'automne et fort de ces observations, il souhaiterait obtenir une réponse le plus rapidement possible et non pas à la fin de l'année, le but n'aurait pas été atteint. Ceci étant, il a lu le communiqué de presse et il s'exprimera par rapport à son contenu, lors des propositions individuelles.

VOTE sur la prise en considération de la motion :

À main levée et à une large majorité, **la motion est jugée irrecevable.**

6. INTERPELLATIONS DÉPOSÉES

6.1 INTERPELLATION " NOS COURS D'EAU FACE À LA CANICULE

La parole est passée à Mme Brigitte **ROULIN** (PSA) pour la lecture de son interpellation dont la teneur est la suivante :

« Par voie de communiqué de presse le 19 juillet 2022, la Commune d'Aigle faisait savoir à la population que le niveau des sources qui alimentent en eau potable la commune était impactée par la canicule et la sécheresse. En raison du pic préoccupant de la consommation moyenne, la Municipalité a décidé de prendre des mesures pour limiter la consommation d'eau du réseau en fermant partiellement les fontaines, en limitant l'arrosage des jardins, gazons et vignes de 20h à 07h et en demandant à la population de renoncer à l'usage non essentiel.

Ces restrictions ont été levées par la Municipalité en date du 13 septembre 2022.

Nous pouvons nous poser la question de savoir si cette année 2022 était exceptionnelle au niveau climatique, mais il est fort probable que nous devons nous préparer à vivre d'autres périodes de ce genre.

C'est pourquoi nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Est-ce qu'un état des lieux de nos cours d'eau et de leur évolution dans le temps a été effectué ?
- Si oui, quels sont les résultats ?
- Nos réservoirs sont-ils suffisants ?
- Comment assurer à la population que les prochaines canicules seront anticipées ?
- Peut-on garantir l'approvisionnement en eau potable à la population ?
- Qu'en est-il des possibles incendies ? »

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, informe qu'une réponse sera donnée lors d'un prochain Conseil communal. Cela permettra de faire un état des lieux chiffrés, documentés sur ces éléments-là. Il précise que les cours d'eau ne sont pas propriété de la commune.

6.2 INTERPELLATION " MODIFICATION DES OCTROIS DE SUBVENTION POUR DES VÉLOS ÉLECTRIQUES"

La parole est passée à M. Sylvain **ORIO**L (Les Verts) pour la lecture de son interpellation dont la teneur est la suivante :

« En plein cœur du changement pour le climat et de notre modification de nos modes de déplacement, nous pouvons constater que le vélo à assistance électrique a trouvé et prouvé sa place comme moyen de transport au même titre que les transports publics et la voiture. De nombreuses communes subventionnent l'achat d'un vélo électrique que ce soit un VTT ou un vélo urbain. A noter que la commune d'Aigle en fait partie et nous ne pouvons que nous féliciter de cette décision. C'est d'ailleurs la part la plus importante des subventions versées par la commune au nom de la transition écologique, avant même la pose de panneaux photovoltaïques en 2021. La question qui se pose est de savoir si en 2022 les conditions d'obtention de subvention octroyées par la commune sont encore vraiment d'actualités. Les conditions actuelles à réunir pour prétendre à cette subvention est d'acquérir un vélo électrique (VTT ou urbain) dans un des magasins de la commune. Je rappelle que, sur la commune d'Aigle, il existe très peu de magasin spécialisé de vélo susceptible de proposer des vélos électriques, ce qui limite le choix qui s'est largement étoffé ces dernières années. Nous pouvons comprendre que le ou les magasins ne peuvent pas vendre toutes les marques qui existent. Par exemple une famille qui souhaite acheter un vélo cargo, ne pourra pas prétendre à cette subvention car ce type de vélo n'est pas disponible sur la commune. Dans ces conditions, en plus d'un réseau cyclable encore chaotique, il semble que cette stratégie n'incite pas beaucoup les citoyens d'Aigle à opter pour un déplacement à vélo (électrique ou non) pour ses déplacements journaliers. Par ailleurs, les subventions ne dissocient pas les VTT électriques des vélos urbains électriques. Nous remarquons partout en Suisse une explosion des ventes de vélo électrique dont une grande part concerne des VTT électriques. Certes, si certains usagers utilisent leur VTT pour se déplacer aussi tous les jours, le plus souvent, ils finissent sur un porte vélo derrière une voiture pour être utilisé plus loin à des fins récréatives. Est- ce que les aides publiques doivent financer un loisir ou promouvoir une aide au déplacement journalier est une question que l'on doit se poser.

C'est pourquoi, au vu de ce qui précède, je me permets de poser les questions suivantes :

- 1) Ne serait-il pas envisageable d'ouvrir les critères du choix du magasin sur un périmètre plus grand afin d'augmenter l'offre et du coup probablement d'augmenter le trafic cyclable sur la commune ? Le périmètre pourrait être, par exemple, un rayon kilométrique, une limite régionale ou liste de magasin.
- 2) La commune d'Aigle ne devrait-elle pas prendre l'exemple d'autres communes, en ne subventionnant que les vélos urbains, électriques ou non ?

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, répond que toute une série de choses sont envisageables, notamment par rapport aux vélos. Il informe que la commune est en train de réviser les critères d'attribution et les questions posées sont des questions qui seront abordées dans le cadre de cette révision, sans pour l'instant, pouvoir dire l'issue des discussions.

6.3 INTERPELLATION "RÉCUPÉRATION EAU DE PLUIE ET PLUS"

La parole est passée à M. Johann **BELLWALD** (Les Verts) pour la lecture de son interpellation dont la teneur est la suivante :

« Selon les relevés de météo suisse, la Suisse subit depuis plusieurs années des déficits hydriques et ce phénomène c'est aggravé ces derniers mois. Depuis novembre 2021 en Suisse, l'index SPEI (l'index SPEI

décrit l'écart du bilan hydrique durant une période écoulée par rapport à la moyenne calculée sur une longue période de mesures. -1 à -1,5 période sèche, -1,5 à -2 très sèche et

La Municipalité d'Aigle prévoit une végétalisation importante de la commune, notamment le centre-ville, afin de réduire les ilots de chaleur et pouvoir offrir un cadre de vie plus agréable pour ces citoyens. Nous remarquons que les fréquences des canicules et des périodes de sécheresse sont de plus en plus fréquentes ces dernières années. Cette année nous avons vu un arrosage massif des cultures et de la vigne très tôt dans la saison jusqu'à subir un arrêté pour limiter l'utilisation de l'eau. Arrêté qui a été levé le 22 septembre 2022.

Nous constatons que même la Suisse (château d'eau de l'Europe) voit ses sources, nappes phréatiques, cours d'eau et lacs s'évaporer.

De ce constat, ne devrait-on pas encourager tous les acteurs de la commune (propriétaires, locataires, entreprises, administration) à envisager une forte incitation à mettre en place des systèmes de récupération des eaux de pluie. Cette eau pourra être utilisée de différentes manières, arrosage, drainage, ou traitée et réinjectée dans le réseau domestique pour les toilettes, machines à laver voir aussi les douches.

Une telle initiative aurait tout son sens par rapport à la protection de l'environnement :

- Redonner au sol l'eau recueilli par les toits et retrouver un seuil hydrique acceptable
- Pomper moins d'eau dans nos nappes phréatiques
- Réduire le volume d'eau à traiter par la commune ou autres services (économies)
- Stocker un volume d'eau pour l'arrosage des végétaux de la commune et pérenniser ces zones de verdure et ombrage aux citoyennes et citoyens d'Aigle par temps de forte chaleur.
- Diminuer le volume et le débit des eaux d'écoulement en cas de fort orage (effet tampon)

Soyons précurseurs et audacieux pour protéger et pérenniser nos réserves hydriques.

Je me permets de poser la question suivante :

- Serait-il envisageable d'élargir l'octroi de subventions communales pour y intégrer l'installation de réservoir à eau de pluie ? »

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, répond que c'est tout à fait envisageable et cela sera envisagé dans les discussions qu'il y aura dans le cadre de la révision du règlement. Il rappelle que ce fond durable qui permet ce type de subventions n'est pas un fond « sans fond » et qu'il faut l'alimenter de façon suffisante tout le long de l'année.

6.4 INTERPELLATION "A QUAND LA MISE EN APPLICATION DU PROGRAMME CANTONAL DE CONTRÔLE DENTAIRE À L'ÉCOLE À AIGLE"

La parole est passée à M. Bernard **BOREL** (Les Verts) pour la présentation de son interpellation dont la teneur est la suivante :

Au printemps 2021 déjà, la Municipalité a été invitée à une réunion, avec d'autres représentants communaux, par les responsables cantonaux concernant la modification de la prise en charge des soins dentaires à l'école. Il s'agissait de participer à une mise en place pilote du programme cantonal de remplacement des « dépistages dentaires » que nous avons tous connus et qui ont montré leur limite par des « contrôles dentaires » avec détartrage et radiographie si nécessaire, faits dans un cabinet dentaire. Pour des raisons qui lui appartiennent, finalement la Municipalité d'Aigle s'est retirée de ce projet.

En été 2022, toutes les Municipalités du canton ont reçu un courrier qui expliquait, comme dans le courrier antérieur de l'été 2021, que le Canton développe une politique de santé bucco-dentaire, afin de soutenir concrètement la santé des personnes les plus vulnérables, dont les enfants. Celle-ci a été d'ailleurs présentée à la population le 7 mars par la Cheffe du département de la Santé. Ce courrier cherchait à informer

directement sur un axe qui concerne les communes, relatif aux contrôles dentaires scolaires. Il rappelait que « la santé bucco-dentaire est importante. Elle est souvent dissociée de la santé générale et bénéficie d'une attention parfois encore trop limitée en particulier en Suisse. Or, une bouche en mauvaise santé peut entraîner des douleurs et des infections qui ont un impact sur l'état global de l'individu. Le Canton de Vaud souhaite soutenir concrètement cette thématique, en particulier chez les enfants et ceci dès le plus jeune âge ».

Le courrier poursuivant : « ainsi, afin d'améliorer la situation sur le long terme et de manière précoce, le Canton de Vaud demande de remplacer graduellement, **dès la rentrée scolaire 2022**, le dépistage dentaire par des véritables contrôles complets pour les jeunes écoliers à trois moments :

- Lors de l'entrée à l'école, au plus tard durant la 1P
- A l'âge de 6-7 ans, en 3P
- A l'âge de 12-13 ans, en 9S

Pour tous les autres niveaux scolaires, le dépistage actuel devra être maintenu. **Ce déploiement pourra se faire de manière progressive.** En effet, les communes peuvent décider d'introduire les contrôles complets pour un seul des trois moments susmentionnés pour la rentrée 2022 et introduire les autres niveaux lors des prochaines rentrées scolaires. Dans la mesure du possible, le déploiement progressif du nouveau contrôle complet devrait s'appuyer sur le modèle mis en place actuellement dans chaque commune.

Les coûts de ces contrôles dentaires complets seront pris en charge par le Canton de Vaud, selon le tarif applicable dans le cadre des soins dentaires scolaires. **Les communes économiseront ainsi les coûts qui leur incombent actuellement pour les dépistages dans ces trois niveaux scolaires. Les communes choisissent les modalités concrètes de mise en œuvre** sur la base du cadre global établi par le Canton ».

Il faut insister sur le fait **qu'un accord sur la rémunération de prestations comparables existe déjà. Elle se fait selon la convention que la très grande majorité des dentistes du canton ont signée et qui définit le prix du « point social » et connue comme « MEDIDENT ».**

Il est vrai que l'implémentation de cette prestation de santé publique restait contraignante cette année encore, comme le courrier le spécifiait.

Par ailleurs, la Municipalité d'Aigle cherche à obtenir un 3ème label, après celui de « Cité de l'Energie » et « Ville verte », à savoir celui de « Commune en santé », en lien avec UNISANTE, ce que nous saluons. Et dans lequel devrait s'inscrire la santé bucco-dentaire. Nous ne doutons pas que, en 18 mois, la Municipalité a eu le temps de se pencher sur ce plan cantonal et d'avoir trouvé comment l'appliquer à Aigle. Nous nous étonnons qu'aucune information y relative n'a été donnée ni au Conseil communal, encore moins à la population générale.

Dès lors, permettez-nous de poser les questions suivantes :

1. La Municipalité voit-elle, dans le plan cantonal bucco-dentaire, une prestation importante pour la population scolaire ou est-elle inscrite dans la volonté de faire d'Aigle une « commune en santé » ?
2. A-t-elle bien compris que cette prestation ne coûtera rien à la commune, étant pleinement prise en charge par le Canton (contrairement aux dépistages) ?
3. Comment a-t-elle décidé de mettre en place de plan : échelonné ou directement pour les 3 niveaux proposés pour cette année scolaire 2022-2023 ?
4. Un mois après la rentrée scolaire, l'organisation opérationnelle entre l'Etablissement scolaire, les infirmières de l'AVASAD, les dentistes et la Municipalité est-elle clairement définie ou un chronogramme établi pour que, comme le demande le Canton, cela soit au moins partiellement effectif cette année scolaire encore ? »

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, répond que la Municipalité partage la position de M. le Conseiller B. **BOREL**, la santé passe par les soins dentaires. Il est important de pouvoir encourager tout un chacun à pouvoir avoir une hygiène dentaire irréprochable, et en particulier les enfants. Une réponse parfaitement détaillée sera apportée

lors d'un prochain Conseil.

6.5 QUESTION SIMPLE : "QUID DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR LA MENDICITÉ ?"

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Question de M. Marcel-Jacques BACCA (EA)

En date du 12 mai, M. le Conseiller avait déposé une interpellation concernant le CAD et SATOM, dans laquelle il y avait beaucoup de questions auxquelles il n'a toujours pas de réponse. Il demande si la commune a renoncé au CAD.

M. Jean-Luc DUROUX, Municipal, répond que cette interpellation n'a pas été oubliée, la Municipalité a avancé sur ce dossier et des réponses seront données lors de la prochaine séance de Conseil communal.

Question de M. Samuel OBI (les Verts)

Bus MobiChablais utilisés par les écoliers : à la suite de la réorganisation des classes pour la nouvelle année scolaire, les parents des enfants scolarisés dans un autre quartier de la ville ont été encouragés à acheter un abonnement Mobilis pour leurs enfants. Une information sur les horaires de bus modifiés a été distribuée aux parents.

Quelque chose d'inattendu s'est produit au début de l'année scolaire : de nombreux enfants prennent effectivement les bus MobiChablais pour se rendre à l'école (et rentrer chez eux). Le résultat est que les bus des TPC sont pleins à craquer pendant les heures précises indiquées aux enfants pour se rendre à l'école. L'affluence est telle que les bus accumulent les retards aux arrêts et que les enfants arrivent trop tard dans les salles de classe.

Les minibus des TPC qui circulent aux heures de pointe, sont trop petits pour cette nouvelle affluence surprenante. Par conséquent, les passagers (enfants et adultes) doivent souvent voyager debout, toutefois, seulement s'ils trouvent encore de la place. Il y a deux semaines, un chauffeur de bus a dû demander à des enfants de descendre à la gare pour pouvoir faire monter d'autres passagers qui voulaient se rendre à Grand Pré ou plus loin. La Municipalité est-elle informée de ces problèmes ?

Il est à prévoir qu'en période de froid, davantage d'écoliers prendront le bus pour se rendre à l'école, ce qui rendra la situation encore pire. Et les parents qui ont payé près de CHF 400.- pour un abonnement afin que leurs enfants puissent effectuer les trajets en toute sécurité s'attendent à un service correct de la part des transports publics.

La Municipalité est-elle en contact avec les TPC pour améliorer la situation ?

M. Grégory DEVAUD, Syndic, répond qu'un énorme travail a été fait pour coordonner cette rentrée scolaire sur différents points, mais en particulier sur la question des bus. La Municipalité a eu des contacts réguliers avec les TPC. Globalement, elle tire un bilan relativement positif, puisque cela a bien fonctionné, mais il est quand même à constater un certain nombre de problèmes. M. le Syndic s'est entretenu dernièrement avec le directeur des TPC, ainsi que les responsables concernés et tous sont conscients qu'il faut faire évoluer ce système. Il est récent puisqu'il y a encore quelques années, il y avait très peu de bus. Les bus aggro et aiglon étaient là, mais le développement dans le Chablais a été énorme durant ces dernières années. Sur plus d'une

année, plus de 85 nouveaux chauffeurs ont été engagés par les TPC, ce n'est pas un travail évident que de trouver autant de chauffeurs.

Il faut peut-être aussi excuser certaines méconnaissances des habitudes de chauffeurs qui, jusqu'ici, avaient peut-être d'autres activités plus mécaniques, qui se retrouvent chauffeurs de bus et de surcroits, chauffeur de bus pour une destination scolaire. Ce n'est pas forcément simple et tout cela est monitoré pour le suivre au mieux. La Municipalité a engagé environ CHF 400'000.- pour les bus, ce n'est pas rien dans l'investissement communal et de la participation à ceux-ci. Tant mieux que ces bus soient pleins, mais elle est consciente aujourd'hui de la capacité restreinte. Ces bus sont bondés et les TPC sont en train de regarder pour l'achat de nouveau matériel et le compléter. Ces éléments-là sont en perpétuelle évolution et il y aura déjà un prochain changement à la rentrée d'automne. Ensuite, cela évoluera de mois en mois par rapport à la ligne. Puis au niveau communal, des arrêts de bus seront ajoutés et très probablement déplacés. L'idée est de laisser se développer au maximum ces lignes, de pouvoir vérifier que les investissements qui y seront faits, soient vraiment pérennes et définitifs. Ces arrêts provisoires vont donc rester encore quelque temps pour être vraiment sûr que d'ici quelques années, il y ait un maillage de ligne de bus qui soit définitif, fonctionnel et en corrélation avec ce qui se fait à la rentrée scolaire et à ce regroupement de cycle par site.

Question de Mme Madeleine DROZ (les Verts)

Lors de la Braderie, les boissons ont été servies dans des gobelets en plastique jetables. Dans d'autres manifestations, petites ou grandes, toutes disposaient de gobelets réutilisables avec consigne, comme le Cully Jazz, Bex festival de musique, Sion sous les étoiles, le 1er août à Ollon et même à Aigle In Music. Mme la Conseillère demande une explication sur la lacune constatée à la Braderie. Ne faudrait-il pas imposer systématiquement ce type de récipient à toute manifestation d'une certaine importance sur la commune d'Aigle ?

Puis, le groupe les Vert.e.s a également été surpris, lors de la Braderie, de l'animation par hélicoptère. Comme Cité de l'Énergie, la commune d'Aigle ne devrait-elle pas montrer l'exemple ? Ce type d'animation la disqualifie aux yeux de la population et fournit une image dégradante de ses priorités. Ne faudrait-il pas plutôt proposer des animations stimulantes et ludiques en accord avec l'image ? Ateliers initiatiques sur les activités des sociétés locales d'Aigle comme la lutte, le karaté, le skate, la fanfare, etc... Des promotions pourraient être négociées avec les sociétés intéressées.

M. Grégory DEVAUD, Syndic, indique que sur la question des vols en hélicoptère, c'est le choix de l'organisateur qui passe au travers d'un POCAMA (portail cantonal de manifestation) et la commune ne peut pas interdire ce qui est autorisé. Un choix est fait par une demande et si cela rentre dans certaines règles et normes, la manifestation est autorisée avec ce qu'elle a prévu de développer. Dans ce cadre-là, la Municipalité pourrait inciter à chercher d'autres variantes. M. DEVAUD comprend l'opposition, mais la commune n'est pas responsable de ce qui se déroule durant un événement quel qu'il soit.

Sur les verres recyclables, M. le Syndic encourage Mme la Conseillère M. DROZ à s'adresser au responsable de la manifestation, mais c'est un modèle qui est soutenu, qui est d'ailleurs prévu dans les discussions et selon les moyens à disposition dans le cadre des nouvelles directives de soutien avec le fond durable, de pouvoir soutenir davantage ce modèle de verre recyclable. Mais c'est la libre appréciation de l'organisation d'un événement. La commune vient en soutien, il y a des modèles qui existent, des types de manifestations où cela s'y prête, car il y a un contrôle total et d'autres manifestations où il est plus compliqué et où cela s'y prête un peu moins. La Municipalité ne peut que constater. Il y a aussi un libre choix qui est laissé à chaque intervenant dans le cadre d'une manifestation qui est ouverte. Il ne peut pas répondre autre chose, si ce n'est que la commune va inciter davantage pour que l'opération soit plus rentable, mais il y a un réel défi logistique là derrière lorsque ses verres recyclables sont utilisés.

Question de M. Alexandre FAVRE (PLR)

Concernant un soutien à la culture, le PLR développera, de manière concertée et avec d'autres groupes intéressés, une intervention sous une forme à définir (postulat, motion) lors d'un prochain Conseil. Vu l'envie de soutien, travailler ensemble pour donner des pistes à la Municipalité serait responsable et conséquent.

Question de Mme Emmanuelle EMERY (les Verts)

Un problème se pose à elle en tant que locataire dans le quartier de la Planchette, dans un immeuble de 2011 avec chauffage au sol. Lors de son emménagement en 2019, il faisait trop chaud dans l'appartement. Une demande a été faite auprès de la gérance, un technicien est intervenu pour couper toutes les vannes du chauffage au sol, mais il fait encore trop chaud dans l'appartement (23°). Pire, dans le couloir, il fait 24°. La Municipalité peut-elle mettre à disposition un point de contact au sein de l'administration communale, afin de soutenir les démarches de tout locataire auprès de sa gérance visant à demander une baisse de température du chauffage dans son logement ou de son immeuble d'habitation en général ? Ceci est une résolution adoptée à Lausanne il y a deux semaines, afin de pouvoir intervenir lors de dangers avec les places de jeux situées sur des terrains privés. Mme la Conseillère se dit qu'un soutien de la Municipalité pour savoir comment faire face à un refus de la gérance, ou simplement de l'ignorance, pourrait avoir un gros impact quand on sait l'économie d'énergie qui peut être faite en baissant la température de quelques degrés.

Questions de M. Philippe BELLWALD (EA)

Concernant les économies d'énergie et la réponse de la Municipalité dans son communiqué de presse, M. le Conseiller souhaite avoir d'autres réponses :

1. Des communes du canton de Vaud ont émis des restrictions à l'intention des enseignes commerciales. Quand est-il à Aigle ?
2. La location de l'espace public pour l'ouverture des terrasses cet hiver vient d'être annoncée dans les communications municipales. N'est-elle pas en opposition avec les économies d'énergie ? Il faut s'attendre à devoir chauffer et éclairer ces lieux en hiver.
3. Quel est le cahier des charges du comité de crise mis en place par la Municipalité pour mettre à jour le plan OSTRAL fédéral qui ne sera activé que s'il y a une crise ?
4. Dernièrement la Municipalité, dans sa communication, dit recommander la fermeture des stores. Ne faudrait-il pas imposer que les fonctionnaires les ferment pendant les nuits et les week-ends ?

M. Grégory **DEVAUD** répond de la manière suivante :

1) Le dernier paragraphe mentionne l'invitation à l'ensemble des acteurs publics de ne pas attendre les décrets cantonaux pour mettre en œuvre un plan de mesures rapides au premier rang desquelles l'extinction des vitrines de commerces, d'expositions ou enseignes publicitaires. À ce stade, il ne peut pas être fait plus que d'inciter les différents privés et commerces à entreprendre des mesures d'économie d'énergie. Concrètement, le Conseil d'État a annoncé qu'il allait déposer sur la table du Grand Conseil, un décret permettant ensuite d'interdire ces éclairages avec un certain nombre de critères, que ce soit 1 heure avant l'ouverture du magasin, respectivement jusqu'à maximum 1 heure après sa fermeture. La Municipalité attend le traitement de ce décret au niveau cantonal et prendra les mesures nécessaires le moment venu et lorsqu'elle pourra le faire. Aujourd'hui, les moyens légaux ne permettent pas de faire plus que de l'incitation.

2) Jusqu'à preuve du contraire, les chaufferettes à gaz et électriques sont interdites sur les terrasses. La Municipalité pense qu'il est important, pour le bien-être économique des commerces de la ville, de permettre de maintenir ces terrasses. Elle admet qu'il y a des hivers un peu moins froids, qu'il y a un certain nombre de personnes qui aiment bien passer un moment dehors prendre un bon bol d'air frais. Il était important de pouvoir laisser cette liberté économique également en terrasse et elle veillera à ce qu'il y ait une application stricte des normes par rapport à des chauffages qui sont basés sur des énergies fossiles ou électriques. Elle encourage d'ailleurs tout le monde à pouvoir faire l'acquisition de petites chaufferettes à pellets, par exemple.

3) À ce stade, la cellule de crise ne s'est pas dotée elle-même d'un cahier des charges puisque précisément, les informations proviennent de la Confédération et du Canton qui donneront les directives sur ce que doit faire cette cellule. Ce qui est important, c'est d'en avoir une, et c'est d'avoir surtout une composition de cette cellule qui est conforme à ce qui est attendu pour s'assurer que toutes les parties prenantes puissent être rassemblées rapidement. Le moment venu, il s'agira de prendre des mesures restrictives en cas de délestage, d'activer la cellule sans avoir à se poser de questions.

4) La Municipalité en a également débattu. Actuellement, le bâtiment communal a des stores manuels qui sont fermés tous les soirs. Mais si demain, il faut aussi économiser, sera-t-il plus intelligent de laisser les stores en haut dans un bâtiment qui vient d'être rénové, avec du triple vitrage très efficace ou faudra-t-il activer les stores électriques ? Pour ces raisons, elle en est restée aux recommandations, au bon sens des utilisateurs. Par contre, dans un bâtiment énergétique à la pointe, baisser les stores est une hérésie.

Question de Mme Anne CROSET (EA) :

En tant que personne, Mme la Conseillère donne souvent aux mendiants. En tant que citoyenne, elle se pose des questions quant à la manière dont la loi cantonale interdisant la mendicité est appliquée dans la commune d'Aigle. Il est vrai qu'un processus de révision législative est en cours, qui s'achèvera dans plusieurs mois. Aussi, dans l'intervalle, la loi actuelle est applicable. Dès lors, comment se fait-il que des personnes "non artistes de rue" aient l'autorisation de mendier sur le domaine public aiglon ? Le Canton a lancé auprès des communes une procédure de consultation portant sur la future loi révisée, dont le retour au Canton date de la semaine passée. Dès lors, quelles sont les réflexions de la Municipalité à cet égard ?

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, a pris bonne note de la question. La Municipalité est très attentive sur ce qui se passe en termes de mendicité sur la commune, particulièrement dans le secteur de la gare et de la poste et elle est toujours empruntée, puisqu'actuellement un moratoire est en cours. Elle délivre les autorisations pour certaines personnes et effectue des contrôles dans ce secteur. Concernant la future loi sur la mendicité, M. le Municipal reviendra sur les motivations de la Municipalité lors d'un prochain Conseil.

Question de Mme Johanna BECK (les Verts)

Au nom de la crise énergétique, en un mois, ont pu être établies une quinzaine de mesures plus ou moins importantes et coûteuses. Lors du préavis sur l'éclairage public l'année dernière, certains membres de la commission avaient fait des propositions qui étaient gratuites et faisables de suite, notamment pour éteindre certains luminaires. Il leur a été répondu que ce n'était pas possible et qu'il fallait attendre. Elle constate que le climat et la crise climatique peuvent attendre, mais quand il s'agit de la crise énergétique, qui bien sûr est existante, cela peut se faire rapidement.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, partage en partie ce constat, notamment sur certains types de lumières dans certains bâtiments. Mais c'est aussi une question de moyen. Jusqu'alors, il y avait une réelle volonté de suivi des rénovations et d'entretiens. Sur la question de l'éclairage public, la commune a investi chaque année pendant dix ans, assez massivement, pour changer de têtes, de mâts ou d'installations complètes et la renouveler avec du nouveau matériel plus efficient (LED) et pouvoir déployer tout cela petit à petit sur une petite dizaine d'années. Elle savait que CHF 180'000.- d'investissement annuel représentait quasiment CHF 18'000.- d'économies et elle avait peut-être le regard plus tourné sur l'économie financière. Mais elle avait aussi le regard tourné sur son bilan, la dette et sur les moyens à disposition. Lors de la préparation du préavis, la Municipalité s'est posé la question et a décidé de ne plus lisser les investissements sur une année, mais de tout faire en une fois. C'est un investissement, mais c'est un bon investissement au vu du prix de l'énergie et surtout, cela sera des économies à terme puisque précisément, la télégestion du parc luminaire doit pouvoir se faire de manière globale et générale. Aujourd'hui, il n'est pas possible de le faire de cette manière-là, puisqu'il faut aller dans pas moins de 50 armoires électriques éteindre, comme cela se fait lors de la nuit des Perséides. Le préavis prévoit de changer tout ce matériel, de pouvoir allumer, éteindre ou baisser la luminosité de manière électronique. M. DEVAUD précise que des mesures vont être faites, un certain nombre de secteurs seront complètement éteints, aller dans l'armoire, mettre sur OFF et le secteur en question sera purement et simplement éteint. C'est un large débat, on voit un peu tout et son contraire sur le bien-fondé d'un éclairage public, de son extinction ou pas. Pour le reste, certaines mesures ont des conséquences financières et l'idée était de pouvoir le faire petit à petit ; à présent, il va falloir le faire très vite avec cette crise qui donne un coup d'accélérateur.

Divers

Pour répondre à la question de Mme Emmanuelle EMERY, M. le Syndic **G. DEVAUD** répond que la Municipalité est empruntée, car elle aime donner des réponses précises. En l'occurrence, elle ne peut pas dire

les moyens qu'elle a à sa disposition pour intervenir plus que de faire de l'incitation. La participation Eco-Logement va quand même permettre certaines améliorations de locataires dans certains immeubles. La commune va écrire à toutes les gérances et propriétaires pour les inciter à suivre ce même modèle minimal (20° dans les bâtiments, 17° dans les centres sportifs et 7° dans les entrepôts et garages). Il y a encore des sous-sections dans les recommandations reçues, mais tout cela va être fait. Plus que ça, la commune ne peut pas aller plus loin, dès le moment où cela ne représente pas un danger. Après, au nom de la crise énergétique peut-être, mais il n'en est pas certain et ne va pas s'engager plus sur les moyens à disposition.

Pour compléter les propos de M. le Syndic, M. Philippe **PASCHE** (PLR) donne lecture d'un extrait du communiqué de presse du 28 septembre du Canton qui dit : « le Canton renforce son soutien aux régies et propriétaires d'immeubles, ainsi qu'aux locataires via des programmes favorisant la mise en place des mesures d'économies d'énergie dans les immeubles et les logements, par le biais du programme Eco-Logement et des formations gratuites auprès de concierges, agents d'exploitation et chauffagistes ». Il faudrait regarder au niveau du Canton quels sont les aides et moyens qui sont mis en place.

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, ajoute que des cours pour les concierges vont être donnés et la commune va faire en sorte que cela soit appliqué au niveau de son personnel. Elle va encourager les régies à en faire de même, parce que ce sont les premiers ambassadeurs. L'opération Eco-Logement est planifiée de longue date et devrait déployer ses effets entre janvier et février prochain.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 23h37.

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Le président :
Pierre CALORE



La secrétaire :
Véronique DELADOEY